



**CONSEIL COMMUNAL
DE
GILLY**

Gilly, le 19 juin 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE GILLY DU 18 JUIN 2024

Sous la présidence de M. Jean-Michel Dufour, le Conseil communal de Gilly a :

1. **nommé les membres du Bureau du Conseil pour l'année 2024/2025 :**

Jean-Baptiste PAGE	- Président
Boris WIRRICH	- 1 ^{er} Vice-président
Aurélien ROLAZ	- 2 ^{ème} Vice-président
Anne GRUAZ et Patrick MANDUCA	- Scrutateurs
Maria GANZ et Tanguy ROLAZ	- Scrutateurs suppléants

nommé la Commission de Gestion pour l'année 2024/2025 :

Daniel BOVY - 1^{er} membre
Olivier GUDET
Patrick MANDUCA
Miguel PEREIRA
Pascal PERROTTET
Aurélien ROLAZ
Audrey ROLAZ COCHARD

nommé la Commission des Finances pour l'année 2024/2025 :

Jonas DUMARTHERAY - 1^{er} membre
Xavier BOVY
Sandra LEHMACHER
Danielle PERNET
Daniel SCHMID
Mathias STEINER
René TURIN

2. **accepté le Préavis Municipal n° 2024-03**

Gestion de la Commune en 2023

et donné décharge à la Municipalité pour la gestion de la commune de Gilly en 2023
et à la commission de gestion pour son mandat

3. **accepté le Préavis Municipal n° 2024-07**

Rapport de la Municipalité sur les comptes communaux – Année 2023

et donné décharge à la Municipalité ainsi qu'à la boursière pour les comptes
de la commune de Gilly en 2023 et à la commission de gestion pour son mandat

4. **accepté le Préavis Municipal n° 2024-05**
Demande d'un crédit d'un montant de CHF 163'000.- TTC
pour la réfection de différents collecteurs d'eaux usées
5. **accepté le Préavis Municipal n° 2024-06**
Réfection de plusieurs dessertes forestières – Demande de crédit
6. **accepté le Préavis Municipal n° 2024-08**
Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires
7. **refusé le Préavis Municipal n° 2024-09**
Demande de crédit d'un montant de CHF 200'000.- TTC pour l'établissement
d'un avant-projet relatif à la construction d'un bâtiment d'utilité publique sur
le site des Condémines
8. **accepté le Préavis Municipal n° 2024-10**
Demande de crédit de CHF 77'500.- pour le remplacement des logiciels de gestion
financière pour la Bourse communale et métiers pour le Contrôle des habitants
9. **accepté le Préavis Municipal n° 2024-12**
Arrêté d'imposition pour l'année 2025 – taux d'imposition 62,5 %

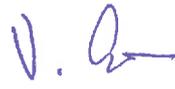
Conformément à l'Art. 162 de la LEDP : La demande de référendum doit être annoncée
par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du
Conseil communal.

Point 9 : dès la publication dans la FAO par le Conseil d'Etat

Le Président

Jean-Michel Dufour



La Secrétaire

Véréna Ganz